



**Confédération  
des syndicats nationaux**

Mémoire présenté par la  
Confédération des syndicats nationaux

au ministre des Finances

dans le cadre des consultations prébudgétaires  
en vue du budget 2018-2019

Janvier 2018

Confédération des syndicats nationaux  
1601, av. De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
Téléphone : 514 598-2271  
Télec. : 514 598-2052  
[www.csn.qc.ca](http://www.csn.qc.ca)

# Table des matières

Introduction.....	5
1. Évolution des finances publiques de 2013-2014 à 2016-2017 .....	5
2. Évolution des revenus et fiscalité.....	7
Taxation du cannabis.....	10
Réforme de la taxe scolaire .....	10
Évitement fiscal, évasion fiscale et paradis fiscaux .....	11
3. Évolution des dépenses publiques.....	12
Santé et services sociaux.....	13
Éducation et enseignement supérieur.....	15
Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale .....	16
4. Développement économique.....	17
Chantier Davie (Lévis) .....	18
GE Power (La Prairie) .....	20
Réseau électrique métropolitain (REM) .....	21



## Introduction

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale composée de près de 1 500 syndicats. Elle regroupe plus de 300 000 travailleuses et travailleurs œuvrant dans quelque 4 500 lieux de travail et réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec.

### 1. Évolution des finances publiques de 2013-2014 à 2016-2017

Le tableau 1, situé à la page suivante, montre comment les finances publiques sont passées d'un déficit de 1,661 milliard de dollars en 2013-2014 (au sens des comptes publics) à un surplus budgétaire de 4,362 milliards de dollars en 2016-2017. Ce retournement de 6,023 G\$ dans le solde budgétaire s'explique par une augmentation de 9,611 G\$ des revenus du gouvernement alors que les dépenses totales ont été contraintes à une augmentation de 3,588 G\$ pendant cette période.

Il est incontestable que le retour à l'équilibre budgétaire dès 2014-2015, puis à une ère de surplus budgétaire, a été principalement le fait de compressions budgétaires draconiennes. L'ensemble des dépenses de missions a connu une faible croissance ces dernières années : 1,42 % en 2014-2015, 1,10 % en 2015-2016 et 2,92 % en 2016-2017. Pour 2017-2018, une croissance de 6,37 % est prévue, mais le gouvernement nous a habitués à des dépenses inférieures à ce qui est budgétisé. Même si le gouvernement se défend de ne pas avoir réduit les dépenses de missions en termes absolus, la très faible croissance du financement a compromis la qualité et l'accessibilité de nombreux services publics et programmes sociaux lors des dernières années. Les récentes annonces de réinvestissement dans certaines missions ne compensent aucunement le saccage des services publics et des programmes sociaux auquel s'est livré le gouvernement au nom de l'assainissement des finances publiques. Les compressions dans les dépenses de programmes ont été encore plus drastiques certaines années, notamment en 2015-2016, où elles n'ont progressé que de 0,35 %.

Du côté du service de la dette, les coûts ont diminué de près de 1,1 G\$ de 2013-2014 à 2016-2017, ce qui s'explique par une gestion active de la dette et la faiblesse des taux d'intérêt, dans un contexte où la dette brute a continué d'augmenter.

De 2013-2014 à 2015-2016, les revenus autonomes ont connu une augmentation annuelle moyenne de 4,26 %, soit une croissance supérieure à celle du PIB nominal. Au début de son mandat, le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de mesures afin d'aller chercher des revenus additionnels. Toutefois, à l'approche des élections d'octobre 2018, le gouvernement a consenti des allègements fiscaux aux particuliers, ce qui explique en partie que la croissance des revenus autonomes en 2016-2017 et 2017-2018 soit inférieure à la croissance du PIB nominal.

Après une stagnation de 2013-2014 à 2014-2015, les transferts fédéraux ont connu une croissance de 1,95 % en 2015-2016, puis de 6,76 % en 2016-2017. Une augmentation de 12,95 % est prévue pour 2017-2018.

**Tableau 1**  
**Cadre financier consolidé**

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018 <sup>p</sup>
<b>Revenus totaux</b>	93 273	95 937	100 123	102 884	106 470
Revenus autonomes	74 723	77 398	81 222	82 705	83 677
Transferts fédéraux	18 550	18 539	18 901	20 179	22 793
<b>Dépenses totales</b>	(94 934)	(95 801)	(96 479)	(98 522)	(104 170)
Dépenses de missions	(84 336)	(85 531)	(86 470)	(88 995)	(94 662)
Service de la dette	(10 598)	(10 270)	(10 009)	(9 527)	(9 508)
Provision pour éventualités					(100)
<b>Surplus (déficit) annuel</b>	(1 661)	136	3 644	4 362	2 200
<b>Versement au Fonds des générations</b>	(1 121)	(1 279)	(1 453)	(2 001)	(2 450)
<b>Utilisation de la réserve de stabilisation</b>					250
<b>Solde budgétaire (Loi sur l'équilibre budgétaire)</b>	(2 782)	(1 143)	2 191	2 361	0

*p : prévisions*

Depuis son premier budget, le gouvernement enregistre systématiquement un solde budgétaire (au sens des comptes publics) supérieur à ce qui est prévu par le budget :

- En 2014-2015, le budget projetait un déficit de 1,049 G\$, mais les résultats réels se sont soldés par un surplus de 136 M\$;
- En 2015-2016, le budget projetait un surplus de 1,586 G\$, mais les résultats réels se sont soldés par un surplus de 3,644 G\$;
- En 2016-2017, le budget projetait un surplus de 2,028 G\$, mais les résultats réels se sont soldés par un surplus de 4,362 G\$;
- En 2017-2018, le budget projette un surplus de 2,2 G\$. Toutefois, pour les sept premiers mois de l'année financière, le rapport mensuel des opérations financières estime à 3,666 G\$ le surplus budgétaire. Si la tendance se maintient, le solde budgétaire (au sens des comptes publics) sera de nouveau passablement supérieur à ce que projetait le budget, et cela pour une quatrième année consécutive.

Il est désormais clair pour tous que le gouvernement a non seulement ajusté le processus budgétaire pour qu'il génère des excédents permettant d'affecter des sommes croissantes au Fonds des générations, mais que des marges de manœuvre importantes peuvent aussi être dégagées de façon récurrente au-delà de ce qui est nécessaire pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire. Ces excédents sont affectés à la réserve de stabilisation. Avec les surplus de 2015-2016 et de 2016-2017, le solde de la réserve de stabilisation est donc de 4,552 G\$, en attendant les sommes qui s'ajouteront sans doute lorsque l'exercice budgétaire 2017-2018 sera terminé.

Il est désormais manifeste que les compressions budgétaires ont été beaucoup plus importantes que ce qui était requis pour le retour à l'équilibre budgétaire au sens de la Loi (incluant le versement annuel au Fonds des générations). La question se pose maintenant de savoir comment le gouvernement va utiliser la marge de manœuvre dont il dispose. Les priorités du gouvernement pour l'utilisation des surplus sont limpides.

Premièrement, une part croissante des surplus doit être versée au Fonds des générations (remboursement de la dette). Par ailleurs, compte tenu du fonctionnement de la réserve de stabilisation, il est tout à fait possible que le gouvernement affecte des sommes additionnelles au Fonds des générations à partir de celle-ci, au-delà des versements déjà prévus au budget.

Deuxièmement, le gouvernement annonce dans la mise à jour de novembre 2017 qu'il utilisera une part des surplus cumulés de la réserve pour financer des allègements fiscaux, ce qui est conforme à ses engagements électoraux. Cela est problématique dans la mesure où les allègements fiscaux sont récurrents, ce qui n'est pas nécessairement le cas des surplus au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire. Par exemple, une récession ou un ralentissement économique marqué pourrait faire disparaître les marges de manœuvre du gouvernement. Des baisses d'impôt financées par des revenus non récurrents (surplus ponctuels) pourraient ainsi déboucher sur de nouvelles rondes de compressions budgétaires. Mais cela n'est pas incompatible avec la vision néolibérale du gouvernement Couillard, dont l'un des objectifs est de réduire le rôle de l'État, permettant ainsi de réduire encore davantage le fardeau fiscal et de donner plus d'espace au secteur privé.

En fin de compte, les compressions budgétaires des dernières années, qui ont mis à mal les services publics et les programmes sociaux, ont permis de dégager des marges de manœuvre importantes que le gouvernement entend utiliser principalement pour accélérer les versements au Fonds des générations (remboursement de la dette) et réduire le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises. Évidemment, le gouvernement prétend aussi réinvestir dans les dépenses de programmes. Toutefois, malgré les annonces récentes, il n'y a pas de réels réinvestissements puisque le cadre financier du gouvernement indique que le taux de croissance de l'ensemble des dépenses de programmes pour les prochaines années, soit 3,0 %, n'est que marginalement supérieur à celui de la période allant de 2013-2014 à 2017-2018.

## **2. Évolution des revenus et fiscalité**

En début de mandat, le gouvernement Couillard a fait en sorte que les revenus autonomes augmentent un peu plus rapidement que le PIB nominal. Ainsi, le gouvernement a procédé à des augmentations discrétionnaires de certains revenus (taxe sur le tabac, taxe sur l'alcool, révision de l'âge d'admissibilité au fractionnement des revenus de retraite entre conjoints, réduction des dépenses fiscales pour les entreprises, révision du financement des services de garde, etc.). Toutefois, cet effort a été moins important que celui du gouvernement Charest lors de la récession de 2008-2009, où le gouvernement avait notamment relevé le taux de la TVQ. De plus, les transferts fédéraux ont stagné pendant cette période. Le retour à l'équilibre budgétaire s'explique donc essentiellement par les compressions budgétaires. Il n'y a pas eu d'effort réel du gouvernement Couillard pour ménager les services publics et les programmes

sociaux, ni en allant chercher de nouveaux revenus ni en retournant vers l'équilibre budgétaire de manière plus progressive, ce qui aurait permis de protéger les grandes missions de l'État québécois.

Lors des deux dernières années, soit depuis le retour à l'équilibre budgétaire, la croissance des revenus autonomes est devenue sensiblement inférieure à celle du PIB nominal. En 2016-2017, les revenus autonomes ont connu une croissance de 1,8 % alors que le PIB nominal augmentait de 2,7 %. En 2017-2018, les revenus autonomes ne devraient croître que de 1,2 % alors que la prévision de croissance du PIB nominal est de 4,1 %. Cette faible croissance des revenus autonomes s'explique par les allègements fiscaux, tant pour les particuliers que pour les entreprises, qui ont été annoncés lors des derniers budgets. Lors de ces deux années, les transferts fédéraux se sont toutefois remis à augmenter.

Les principaux allègements fiscaux accordés par le gouvernement aux entreprises sont les suivants : baisse progressive du taux général d'imposition sur le revenu des sociétés de 11,9 % à 11,5 %; réduction du taux d'imposition des petites et moyennes entreprises (PME) pour les premiers 500 000 \$ de revenus imposables de 8 % à 4 %; réduction du taux de cotisation au Fonds des services de santé (FSS); allègement fiscal pour favoriser le transfert d'entreprises familiales.

Les principaux allègements fiscaux accordés par le gouvernement aux particuliers sont les suivants : bonification des primes au travail; bonification du crédit d'impôt pour travailleurs d'expérience; instauration et bonification du bouclier fiscal; abolition complète de la contribution santé à compter de 2017; hausse du montant personnel de base; supplément de 100 \$ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires; et réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 %.

Malgré le sous-financement des services publics et des programmes sociaux consécutif aux compressions budgétaires des dernières années, le gouvernement, maintenant qu'il dispose d'une marge de manœuvre, l'utilise en premier lieu pour réduire les impôts des particuliers. Ainsi, la mise à jour de novembre 2017 consacre 6,3 G\$ sur six ans aux baisses d'impôt des particuliers, tandis que les réinvestissements dans les dépenses de programmes atteignent 4,8 G\$ sur la même période, dont 2,6 G\$ pour le plan de réduction de la pauvreté – les investissements les plus importants de ce plan ne survenant qu'en 2021-2022 et 2022-2023. Sur six ans, il n'y a que 630 M\$ de plus pour la santé et les services sociaux, 444 M\$ de plus pour l'éducation, l'enfance et l'enseignement supérieur, et 667 M\$ de plus pour l'économie des régions. Mais ces nouveaux investissements dans les dépenses de programmes ne font pas en sorte que celles-ci augmentent plus vite que 3 % à moyen terme.

Du point de vue de la CSN, la marge de manœuvre retrouvée du gouvernement aurait dû être consacrée en priorité à des réinvestissements substantiels dans les services publics et les programmes sociaux, et non à des baisses d'impôt. Afin de stimuler la croissance économique, et aussi pour des raisons électorales, le gouvernement met en place des mesures visant à réduire le fardeau fiscal, compromettant ainsi l'objectif principal de la fiscalité, qui est de financer les services publics et programmes sociaux dont la société québécoise a choisi de se doter. Or, plusieurs des missions de l'État sont sous-financées après une décennie de



compressions budgétaires. Pour la CSN, la grande récession de 2008-2009 a clairement montré que les forces du marché laissées à elles-mêmes ne sont pas garantes d'un développement économique et social pour l'ensemble de la population. Dans le contexte d'une économie de marché, des services publics et des programmes sociaux adéquatement financés sont donc nécessaires au bon fonctionnement de la société et contribuent directement au mieux-être de la population, à la cohésion sociale et à la redistribution de la richesse. Pour toutes ces raisons, l'État québécois doit avoir les moyens de son action.

Fondamentalement, il y a deux moyens d'accélérer la croissance des revenus de l'État, ce qui permettrait de rendre les équilibres financiers du gouvernement moins précaires et de financer adéquatement les dépenses de programmes.

Premièrement, le gouvernement doit mettre en place des politiques économiques susceptibles de générer un surcroît de croissance économique, ce qui a pour effet indirect de faire croître les diverses assiettes fiscales, donc les revenus budgétaires.

Deuxièmement, le gouvernement peut agir directement sur la fiscalité des particuliers et des entreprises. Il s'agit notamment :

- D'élargir l'assiette fiscale et d'augmenter les taux de certains impôts et taxes :
  - Revoir la structure des taux d'imposition des particuliers afin de la rendre plus progressive;
  - Simplifier la fiscalité en éliminant les avantages fiscaux régressifs;
  - Revoir la déduction pour gains de capital;
  - Revoir les déductions pour options d'achat d'actions;
  - Évaluer la possibilité d'instaurer un impôt minimum sur les successions;
  - Instaurer un impôt minimum pour les entreprises;
  - Assurer une imposition significative du secteur financier.
- De s'assurer d'une contribution équitable du gouvernement fédéral au financement des programmes sociaux :
  - Santé et services sociaux;
  - Éducation postsecondaire et aide sociale;
  - Péréquation;
  - Infrastructures.
- De lutter contre l'évitement et l'évasion fiscale (paradis fiscaux notamment) :
  - En utilisant les données de la nouvelle norme de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'échange de renseignements;
  - En utilisant les données du projet BEPS (projet portant sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices) de l'OCDE;
  - En donnant un suivi aux recommandations de la Commission des finances publiques (mars 2017).

### ***Taxation du cannabis***

À la suite d'une entente d'une durée de deux ans, le gouvernement fédéral remettra aux provinces un minimum de 75 % des revenus de la taxe d'accise sur le cannabis. Le gouvernement fédéral estime les revenus de la taxe d'accise à 400 M\$ annuellement; dans le cadre de l'entente, les revenus du gouvernement fédéral sont plafonnés à 100 M\$. Le gouvernement du Québec devrait donc recevoir au moins 60 M\$. Toutefois, selon le gouvernement du Québec, cette somme ne couvre pas les coûts initiaux de mise en œuvre de la légalisation. Encore une fois, le gouvernement fédéral impose des coûts aux provinces et au Québec sans prévoir le transfert de ressources financières suffisantes. Le gouvernement du Québec percevra aussi des revenus de TVQ sur les ventes de cannabis.

Évidemment, la nouvelle société d'État qui s'occupera de la distribution du cannabis dégagera aussi des profits à terme, mais ceux-ci devront être réinvestis, conformément au sens de la loi sur la légalisation du cannabis<sup>1</sup>, de façon à faire plus de prévention, à informer la population, à assurer la protection des jeunes, à baisser le taux de criminalisation et à neutraliser le crime organisé. Bref, l'objectif de la légalisation du cannabis n'est pas d'accroître les revenus du gouvernement, mais de favoriser une commercialisation responsable axée sur la santé et la sécurité publiques.

### ***Réforme de la taxe scolaire***

La mise à jour de novembre 2017 annonce une modification du régime de la taxe scolaire qui entrera en vigueur à l'automne 2018. Une réforme était nécessaire puisque pour bénéficier d'un taux de taxation moindre, un nombre croissant de contribuables sans enfant à l'école choisissaient de migrer vers la commission scolaire anglophone ou francophone offrant le taux de taxe scolaire le plus bas (un contribuable sans enfant admis aux services éducatifs peut, en vertu de la Loi sur l'instruction publique, contribuer à la commission scolaire linguistique de son choix). Pour mettre fin à cette situation, le gouvernement consultera les commissions scolaires afin de leur proposer la mise en place d'un taux unique régional de taxation scolaire sur la base du taux de taxation effectif le plus bas pour chaque région ainsi qu'une exemption de base de la taxe.

Avec la réforme, plusieurs contribuables bénéficieront ainsi d'une diminution de leur compte de taxe scolaire, en temps utile pour la prochaine élection québécoise, comme par hasard. L'écart de revenu que pourra engendrer une telle réforme pour les commissions scolaires sera compensé par une bonification de la subvention du gouvernement afin de maintenir leur niveau de financement. La CSN s'assurera que c'est bel et bien le cas. Cette réforme ne doit pas se traduire par une réduction du financement des services éducatifs, des services de garde en milieu scolaire et du transport scolaire.

---

<sup>1</sup> Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois.

## **Évitement fiscal, évasion fiscale et paradis fiscaux**

En réponse au rapport de la Commission des finances publiques sur les paradis fiscaux de mars 2017, le gouvernement a déposé un plan d'action pour assurer l'équité fiscale (novembre 2017)<sup>2</sup>. Ce plan d'action comporte quelques avancées, mais ne donne pas suite à plusieurs des pistes de solution plus ambitieuses que proposait la Commission.

Au chapitre des mesures intéressantes, on note l'ajout de ressources dédiées aux planifications fiscales internationales à Revenu Québec et au ministère des Finances, l'accroissement des peines pour les fautifs, notamment les promoteurs de stratégies fiscales douteuses, et la volonté du gouvernement du Québec d'utiliser les informations obtenues par le gouvernement fédéral dans le cadre des mécanismes mis sur pied par l'OCDE, soit la déclaration pays par pays des revenus des multinationales et l'échange automatique d'information.

La CSN salue aussi la volonté du gouvernement du Québec de faire en sorte de percevoir les revenus de TVQ des entreprises qui vendent des biens incorporels au Québec sans y avoir de présence physique, comme Netflix. Contrairement au gouvernement fédéral qui a choisi de ne pas taxer Netflix, le gouvernement du Québec fait preuve de cohérence en cherchant à adapter la fiscalité à l'économie numérique. La mesure 4 du plan d'action prévoit que les fournisseurs étrangers sans présence physique ou significative au Québec auront l'obligation de s'enregistrer auprès de Revenu Québec et de lui verser les taxes de vente perçues (taxe de vente du Québec et TPS/TVH). Un système simplifié d'inscription facilitera le respect des obligations fiscales tout en assurant l'intégrité des régimes. Pour aller de l'avant avec cette mesure, le gouvernement du Québec doit toutefois déroger à l'entente sur l'harmonisation des taxes de vente signée en 2011 avec le gouvernement fédéral. Le gouvernement du Québec a donc besoin de l'autorisation du gouvernement fédéral afin d'imposer la TVQ sans percevoir la TPS. On voit ici la perte de souveraineté fiscale qu'implique potentiellement l'entente fédérale-provinciale sur l'harmonisation des taxes de vente. Cela dit, le ministre des Finances fédéral se dit prêt à collaborer avec le Québec malgré l'engagement électoral de son parti de ne pas taxer Netflix.

Le gouvernement utilisera tous les leviers à sa disposition pour faire respecter la nouvelle obligation et réclamer aux entreprises concernées les montants dus. Il s'inspirera notamment des expériences provenant de l'étranger. L'Australie, la Norvège, la Suisse et les pays de l'Union européenne ont mis en place des systèmes visant à obliger les fournisseurs étrangers de biens incorporels à percevoir les taxes de vente applicables.

Au chapitre des déceptions, la CSN note que plusieurs des recommandations de la Commission des finances publiques ont été complètement écartées ou largement édulcorées par le plan d'action du gouvernement. Par exemple, en ce qui concerne la problématique de certaines conventions fiscales internationales (notamment celle avec la Barbade) et des accords d'échange de renseignements financiers (AERF), le gouvernement du Québec n'entend aucunement faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il mette fin aux effets pervers de ces accords qui permettent aux entreprises de réduire leurs charges fiscales en

---

<sup>2</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Paradis fiscaux : Plan d'action pour assurer l'équité fiscale*, novembre 2017.

ayant recours aux paradis fiscaux. Qui plus est, le plan d'action ne remet d'aucune façon en question les conventions fiscales et les AERF conclus avec les paradis fiscaux, allant même jusqu'à prétendre que ces accords permettent de lutter plus efficacement contre les pays ayant des pratiques fiscales dommageables; ce qui est faux, puisque ces accords ont été dénaturés au Canada afin justement de faciliter le recours aux paradis fiscaux. Ce faisant, le gouvernement s'inscrit dans la logique économique néolibérale qui considère les paradis fiscaux comme un moyen de réduire, par la porte d'en arrière, le fardeau fiscal des entreprises et des particuliers dans les pays industrialisés.

Autre déception : le gouvernement n'entend pas demander à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) de réduire progressivement ses investissements dans les entreprises qui font de l'évitement fiscal abusif ou de l'évasion fiscale. Or, en date du 31 décembre 2016, la CDPQ y détenait des actifs d'une valeur de 26 G\$. Il y a donc du travail à faire de ce côté si l'intention du gouvernement est bien d'assurer l'équité fiscale pour tous les types de contribuables.

En terminant sur cette question, puisque le plan d'action gouvernemental ne prévoit aucun mécanisme de suivi de sa mise en œuvre, la CSN demande, à l'instar du collectif Échec aux paradis fiscaux dont elle fait partie, qu'un tel suivi soit effectué annuellement lors du dépôt du budget. La CSN et le collectif suivront de près la mise en place des mesures annoncées par le gouvernement du Québec.

### **3. Évolution des dépenses publiques**

Dès son arrivée au pouvoir en avril 2014, le gouvernement Couillard a identifié un déficit qu'il a qualifié de structurel. Comme le gouvernement précédent, il a accepté de reporter le retour à l'équilibre budgétaire (en prenant en compte le versement au Fonds des générations) à l'année financière 2015-2016. Pour y arriver, il a essentiellement mis en œuvre des compressions budgétaires. Le gouvernement a fait passer la croissance des dépenses de programmes de 4,1 % en 2013-2014 à 1,6 % en 2014-2015, puis à 0,35 % en 2015-2016. Cette année-là, le gouvernement a non seulement atteint l'équilibre budgétaire au sens de la Loi, mais il a réalisé un surplus de 2,191 G\$, ce qui démontre clairement le caractère excessif des compressions budgétaires – à noter que l'équilibre budgétaire au sens des comptes publics avait été atteint en 2014-2015. Par la suite, les dépenses de programmes ont augmenté de 3,3 % en 2016-2017 et une croissance de 4,6 % est prévue en 2017-2018. Globalement, les dépenses de programmes ont augmenté de 2,45 % en moyenne sous le gouvernement Couillard, une croissance très faible compte tenu des besoins de la population, notamment sur le plan de la santé et des services sociaux.

À l'approche des élections d'octobre 2018, le gouvernement souhaite donner l'impression qu'il réinvestit dans les services publics et les programmes sociaux. Toutefois, les réinvestissements annoncés lors de la mise à jour de novembre 2017 n'occasionnent aucune augmentation des dépenses par rapport à ce qui était prévu lors du budget de mars 2017, soit 72,591 G\$. Cela s'explique par le fait que pour 2017-2018, les réinvestissements sont financés à même le Fonds de suppléance. D'ailleurs, le gouvernement entend continuer à mettre en œuvre un contrôle serré des dépenses d'ici 2022-2023, avec un taux de croissance

moyen des dépenses de programmes de 3 %. Compte tenu de l'inflation des coûts et des besoins de la population, notamment dans un contexte de vieillissement, l'austérité permanente mise en œuvre par le gouvernement ne peut que se traduire par une diminution de l'offre de services publics et de programmes sociaux en termes réels.

### ***Santé et services sociaux***

Le gouvernement fait grand cas des réinvestissements de 630 M\$ sur six ans qu'il annonce dans la mise à jour (105 M\$ par an de plus de 2017-2018 à 2022-2023). À compter de 2018-2019, 51 millions de dollars supplémentaires iront à la santé mentale pour les clientèles vulnérables, 20 millions de plus à la prévention des dépendances, 18 millions de plus aux aîné-es en établissements, etc.

Toutefois, considérant les nombreux changements en cours dans le réseau de la santé et des services sociaux, il n'y a aucune garantie que ces fonds additionnels représentent une augmentation nette du financement pour l'ensemble de l'enveloppe santé et services sociaux.

De plus, le manque à gagner peut s'estimer à 3,1 G\$ en 2017-2018 pour ce qui est des dépenses de santé et services sociaux lorsque le taux de croissance annuel moyen de 3,1 % des dépenses réelles sous le gouvernement Couillard est comparé au taux de croissance minimal de 5,2 % établi par le Conference Board du Canada pour assurer l'offre de services. Lorsqu'il a demandé une indexation des transferts fédéraux pour la santé à Ottawa l'an dernier, c'est le chiffre du Conference Board du Canada que le gouvernement du Québec a utilisé. Comparé à ce manque à gagner annuel, un réinvestissement de 105 M\$ est évidemment une somme dérisoire.

Ajoutons que le manque à gagner cumulatif sur le plan des dépenses de programmes en santé et services sociaux sous le gouvernement Couillard, donc de 2014-2015 à 2017-2018, s'élève à 8,2 G\$. Il n'est donc pas surprenant que le réseau public connaisse de multiples problèmes.

Les compressions budgétaires et la réforme Barrette remettent en question l'accès de la population québécoise à des soins de santé et des services sociaux de qualité. Quelques constats :

- Dans son rapport de 2015-2016, la Protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, en arrive à la conclusion que l'équilibre budgétaire a été atteint au prix d'une réduction des services directs rendus à la population. L'accès aux soins de santé, aux services sociaux et au soutien à domicile a clairement été affecté négativement par les compressions budgétaires des dernières années et la réforme Barrette.
- Dans son rapport annuel 2016-2017, la Protectrice du citoyen, Marie Rinfret, constate que l'exercice d'uniformisation des ressources mises à la disposition des clientèles au sein des CISSS et des CIUSSS mène souvent à un nivellement par le bas de l'offre de services. On choisit en effet le modèle local qui représente une économie de moyens et on l'étend à une échelle régionale.

- Pour la cinquième année consécutive, le Protecteur du citoyen dénonce la lenteur du gouvernement à prendre en charge, à titre de véritable priorité, la question du soutien à domicile. Les précisions sur l'offre de services se font toujours attendre et, dans l'interval, les établissements sont de moins en moins en mesure de satisfaire à la demande. Des lacunes en matière de soutien à domicile peuvent avoir comme conséquence directe une demande accrue de services d'hébergement. Cette situation est particulièrement préoccupante étant donné le vieillissement de la population. L'adaptation de l'offre à la demande pour les services de soutien à domicile et pour l'hébergement public de personnes âgées en perte d'autonomie est en net déséquilibre. Rétablir cet équilibre doit être une priorité pour le ministère de la Santé et des Services sociaux.
- On estime que la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus ayant besoin de services d'aide à domicile varie entre 15 % et 18 %. Or, seulement 8,6 % des personnes âgées de 65 ans et plus au Québec reçoivent de tels services. Le nombre de personnes ayant obtenu des services a, par ailleurs, légèrement diminué (de 0,9 %) entre le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016. La cible ministérielle 12 définie dans le Plan stratégique 2015-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux consiste en une augmentation de 15 % du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie recevant de tels services d'ici 2020, ce qui correspond à environ 10 % de la population âgée de 65 ans et plus au Québec. Il y a lieu de s'inquiéter du fait que, pour la première année d'implantation du Plan stratégique 2015-2020, le nombre de personnes qui ont bénéficié de services a diminué, alors qu'on aurait dû constater une augmentation.
- En raison du vieillissement de la population, il va de soi que la pression ira en s'accroissant sur les ressources d'hébergement public de longue durée pour les personnes âgées. D'ores et déjà, le Québec fait face à un manque préoccupant de places disponibles en CHSLD. Rappelons que dans un contexte de vieillissement de la population, contre toute logique, on observe une diminution de 2 763 places en CHSLD entre 2013 et 2017; le nombre de places a diminué de 8 000 depuis 25 ans. Les personnes hébergées, quant à elles, sont aux prises avec des problèmes de santé de plus en plus lourds, ce qui complique d'autant leur prise en charge. La pénurie de places se traduit par un resserrement des critères d'admissibilité, l'augmentation des délais d'attente et un recours de plus en plus fréquent à des résidences privées pour aîné-es qui ne sont pas nécessairement outillées pour prendre soin des personnes quand elles sont en lourde perte d'autonomie.
- L'atteinte des cibles pour l'accès des familles à un médecin progresse plus lentement que prévu. Les guichets d'accès pour la clientèle orpheline (GACO), créés en 2008, visaient à atteindre un taux d'inscription auprès d'un médecin de famille de 85 % de la population d'ici le 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2016, le taux d'inscription était de 74,4 %, en hausse de 3,1 % par rapport au 31 mars 2016. Il y a donc encore du chemin à faire.
- La CSN considère qu'il existe un manque flagrant de ressources dans les Centres jeunesse. Le personnel est à bout de souffle et évolue dans un milieu encore trop empreint de violence. L'accent est mis sur la réduction à tout prix des listes d'attente, mais la prise en charge ne suit pas.

- Le ministre Barrette poursuit le démantèlement des centres locaux de services communautaires (CLSC), la première ligne du réseau public, pour en recréer une nouvelle dans le secteur privé avec les groupes de médecine de famille (GMF) et les supercliniques. L'offre de service du secteur privé est cependant moindre que celle des CLSC, et elle est inégale d'un GMF à l'autre. De plus, les GMF bénéficient d'un financement public, mais sont sous le contrôle unique des médecins propriétaires.
- Avec OPTILAB, le ministère de la Santé et des Services sociaux poursuit la centralisation régionale des analyses de laboratoire, ce qui occasionne des ratés dans les transferts et le transport des échantillons, des prélèvements perdus, des délais supplémentaires et des décisions coûteuses et bâclées.
- Finalement, les régions éloignées des grands centres urbains écotent puisqu'elles ne représentent pas un marché intéressant pour le secteur privé, auquel le gouvernement libéral fait une place grandissante dans le système de santé et de services sociaux.

### ***Éducation et enseignement supérieur***

Dans la mise à jour de novembre 2017, le gouvernement annonce des investissements de 444 M\$ sur six ans en éducation et en enseignement supérieur. Cela représente 74 M\$ par an en moyenne. 337 M\$ sur six ans sont consacrés à bonifier les mesures de soutien destinées aux enfants handicapés ou provenant de milieux défavorisés. Les niveaux préscolaire et primaire bénéficieront de l'embauche de 500 professionnels (orthophonistes, orthopédagogues, etc.). 107 millions additionnels sur six ans sont rendus disponibles pour l'ajout de 120 ressources au niveau postsecondaire.

Même en considérant les réinvestissements, le manque à gagner peut s'estimer à 992 M\$ en 2017-2018 sur le plan des dépenses en éducation et en enseignement supérieur lorsque le taux de croissance annuel moyen de 2,1 % des dépenses réelles sous le gouvernement Couillard est comparé au taux de croissance minimal de 3,5 % nécessaire pour assurer l'offre de services. Les réinvestissements annoncés sont loin de suffire à combler le manque à gagner.

Ajoutons que le manque à gagner cumulatif sur le plan des dépenses en éducation et en enseignement supérieur sous le gouvernement Couillard, donc de 2014-2015 à 2017-2018, s'élève à 3,5 G\$.

Quelques commentaires sur l'enseignement supérieur :

- La CSN tient à réitérer l'importance d'un investissement public adéquat en enseignement supérieur. Les compressions budgétaires des récentes années ont eu des conséquences négatives sur l'offre de cours, sur les services de soutien offerts aux étudiantes et aux étudiants, sur les conditions d'enseignement et de travail ainsi que sur les types de projets de recherche et de création financés.
- Dans le cadre de la consultation portant sur la révision du modèle d'allocation des ressources aux cégeps, communément appelé « FABES », la CSN a proposé que la gratuité scolaire soit élargie à toutes les étudiantes et à tous les étudiants, qu'ils soient inscrits à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) ou à une attestation

d'études collégiales (AEC), au régulier ou à la formation continue, qu'ils poursuivent leurs études à temps plein ou à temps partiel. Afin de respecter l'esprit de la gratuité, il importe aussi d'éliminer les droits d'admission, d'inscription ou autres droits afférents. La subvention de fonctionnement devrait couvrir ces frais.

- L'enveloppe globale des crédits alloués aux cégeps doit être suffisante pour répondre adéquatement aux besoins de l'enseignement collégial. Or, au cours des dernières années, le montant global du financement a été déterminé par le Conseil du trésor en fonction de politiques gouvernementales en matière de finances publiques, telles que le déficit zéro et la « rigueur budgétaire », plutôt qu'en fonction d'une évaluation des besoins pour assurer l'accessibilité à une formation collégiale de qualité et un soutien adéquat aux étudiants. Cela s'est traduit par une réduction des services à la population étudiante et l'augmentation de la précarité du personnel.
- Un financement adéquat pendant une période de décroissance des effectifs requiert une volonté politique du gouvernement de préserver le réseau collégial et de maintenir une offre de programmes variée dans toutes les régions du Québec.

### ***Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale***

La mise à jour du gouvernement présente le cadre financier du troisième plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de même que des mesures fiscales visant l'incitation au travail – le gouvernement a changé le nom de ce plan pour le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. Des investissements de 2,6 G\$ y sont prévus sur six ans. L'objectif est de sortir 100 000 personnes de la pauvreté d'ici 2023. Ce troisième plan depuis l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en décembre 2002 comporte certaines avancées, mais aussi plusieurs irritants.

Au chapitre des points positifs, il faut saluer l'augmentation des prestations des personnes assistées sociales avec contraintes à l'emploi. Il leur faudra toutefois attendre six ans avant de pouvoir couvrir leurs besoins de base, puisque l'essentiel des engagements financiers du gouvernement survient en fin de période. Le gouvernement juge plus urgent de rembourser la dette et de réduire le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises.

En ce qui concerne les irritants, il faut noter que les mots « pauvreté » et « exclusion » ne se trouvent pas dans le nouveau plan d'action gouvernemental, comme s'il était possible d'occulter ces réalités en n'en faisant pas mention! Par contre, le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation 2017-2023 révèle clairement que le gouvernement, comme ceux qui l'ont précédé, compte mettre de la pression sur les personnes assistées sociales sans contraintes à l'emploi pour qu'elles intègrent le marché du travail, quitte à les pénaliser si elles refusent de participer aux programmes gouvernementaux. Comme les plans précédents, le nouveau plan ne s'attaque pas aux causes systémiques de la pauvreté et risque de pénaliser certains prestataires considérés comme aptes au travail, notamment celles et ceux qui sont proches aidants pour un membre de leur famille. Finalement, puisque le Québec compte 800 000 personnes qui ne couvrent pas leurs besoins de base, le plan manque franchement d'ambition.



#### 4. Développement économique

Les données macroéconomiques de 2017 témoignent indéniablement d'une accélération de l'économie au Québec. Le taux de chômage s'est établi à 4,9 % en décembre dernier, un creux mensuel qui n'avait pas été atteint depuis plus de 40 ans. La croissance économique (progression du PIB réel) devrait s'établir à 2,9 %, soit le meilleur résultat depuis une quinzaine d'années et la même croissance qu'au Canada (les États-Unis devraient enregistrer une croissance du PIB réel de 2,3 %). Par ailleurs, les données disponibles pour 2017 indiquent que, malgré la concurrence internationale et l'automatisation croissante de ses processus, le secteur manufacturier a globalement connu une année intéressante au chapitre de la création d'emplois, des ventes et des exportations. Il y a donc des raisons de se réjouir et il ne s'agit pas de boudier son plaisir. Toutefois, les prévisionnistes s'accordent pour dire que la croissance économique diminuera lors des prochaines années, tout en restant au-dessus du niveau de 1,5 % auquel le vieillissement démographique devait nous condamner. De plus, le Québec et le Canada font face à plusieurs problèmes avec leur principal partenaire commercial, les États-Unis. Ces derniers, sous la présidence de Donald Trump, font preuve d'un protectionnisme encore plus marqué qu'à l'habitude. Le gouvernement du Québec et Bombardier l'ont appris à leurs dépens dans le dossier de la C-Series. La politique économique des États-Unis pose actuellement plusieurs défis au Québec et au Canada : renégociation de l'ALENA, conflit du bois d'œuvre résineux, imposition de droits compensatoires et antidumping dans d'autres secteurs (papier surcalandré, papier journal), réforme fiscale américaine, etc. Tous ces dossiers sont susceptibles d'avoir des répercussions non négligeables sur l'économie du Québec. À cela s'ajoutent l'entrée en vigueur, en septembre 2017, de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne, et la signature imminente du Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).

Dans un tel contexte, le gouvernement du Québec doit faire en sorte de mettre en œuvre des politiques économiques qui font la différence, qui permettent aux entreprises d'ici de tirer leur épingle du jeu, tant sur le marché national que sur les marchés internationaux. Une fois l'équilibre budgétaire atteint, le gouvernement a présenté un certain nombre de politiques qui ont une incidence importante sur l'économie : Politique énergétique 2030, Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, Stratégie maritime, Stratégie numérique, etc. Le gouvernement a aussi chargé le Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation, présidé par Monique F. Leroux, de lui faire des recommandations sur la conduite de la politique économique. En septembre 2017, le Conseil a déposé un premier rapport qui compte 12 recommandations. Il est impossible de commenter ici l'ensemble des politiques économiques gouvernementales. La CSN se contentera donc de réitérer sa vision du développement économique et social.

Du point de vue de la CSN, le gouvernement confond trop souvent la baisse du fardeau fiscal et la réduction du rôle de l'État avec une stratégie de développement économique et social. Depuis plus d'une dizaine d'années, il a réduit de diverses façons les taux d'imposition sur l'investissement et les profits sans que cela n'ait d'effets tangibles sur les investissements des entreprises. Le gouvernement ne semble pas tirer les conclusions de ses interventions passées. La fiscalité n'est pas le principal déterminant du développement économique et le

gouvernement doit développer des politiques plus sophistiquées et diversifiées pour susciter la croissance.

La CSN estime que le gouvernement doit notamment se doter d'une politique industrielle cohérente dans tous les secteurs d'importance pour l'économie du Québec et ses régions. Des politiques industrielles modernes sont mises en œuvre avec succès dans plusieurs pays, et l'ère où le développement économique dépendait de la bonne volonté du secteur privé est dépassée. L'État est un partenaire majeur du développement économique et social, et non un simple catalyseur du développement, surtout dans une économie constituée en grande partie de PME.

De plus en plus de décideurs politiques et d'économistes reconnaissent que les initiatives du secteur privé doivent être inscrites dans un cadre d'action public qui encourage une restructuration, une diversification et un dynamisme technologique du tissu industriel qui vont bien au-delà de ce que peuvent accomplir les forces du marché laissées à elles-mêmes. Même si les entreprises demeurent au cœur du processus de modernisation du système productif, le rôle de l'État doit dépasser celui de facilitateur des initiatives du secteur privé.

Au contraire, l'État doit être partie prenante du développement économique sur son territoire et il doit assumer un rôle central dans la coordination et la planification stratégique du développement économique, et ce, dans le cadre d'une concertation continue avec les principaux acteurs de l'économie et de la société, y compris les organisations syndicales. Ce n'est qu'à la suite d'un tel dialogue social que pourront être identifiés les projets économiques qui font consensus au Québec, ou qui, à défaut de consensus, recueillent l'appui de la majorité de la population. La CSN considère que le gouvernement du Québec devrait se donner un cadre institutionnel à l'intérieur duquel les partenaires socioéconomiques, dont les syndicats, pourraient échanger en continu sur tous les aspects de la politique économique et sociale.

En terminant, la CSN souhaite néanmoins soulever quelques enjeux sectoriels qui nécessitent une attention particulière : le chantier Davie, GE Power et le réseau électrique métropolitain (REM).

### ***Chantier Davie (Lévis)***

Pour assurer la pérennité des activités au Chantier Davie, une mobilisation arc-en-ciel s'est organisée, réunissant les travailleurs du chantier, la compagnie, des députés provinciaux et fédéraux de tous les horizons et le premier ministre du Québec en personne. Le premier ministre canadien a finalement donné signe de vie, malheureusement après le début des mises à pied consécutives à l'achèvement du ravitailleur Astérix. Il a annoncé que des négociations entre la Garde côtière canadienne et la Davie auraient lieu au sujet de la conversion de quatre brise-glaces commerciaux sur lesquels Davie a pris une option d'achat. Davie estime qu'elle pourra rapatrier les brise-glaces en deux ou trois semaines pour entamer leur conversion, si un accord est conclu avec la Garde côtière canadienne. Cela pourrait signifier le retour sur le chantier de 300 travailleurs licenciés.

Si la conclusion de ce contrat est souhaitable compte tenu des circonstances, le chantier Davie a besoin d'un engagement beaucoup plus significatif du gouvernement fédéral pour assurer son avenir. La CSN, la Davie et la région de Québec continuent d'exiger que le chantier obtienne sa part des contrats de la Stratégie nationale de construction navale (SNCN). Le chantier Davie a été oublié dans l'octroi de ces contrats, au profit des chantiers Seaspan de Vancouver et Irving d'Halifax. Or, depuis 2011, ces chantiers n'ont toujours pas livré de navires, ce qui compromet l'efficacité de la Marine royale canadienne et de la Garde côtière canadienne. De son côté, à la suite d'une offre non sollicitée, le chantier Davie vient de terminer, dans les temps et en respectant le budget, le ravitailleur *Resolve AOR*. Dans le cadre du projet *Resolve*, le chantier Davie a acheté le porte-conteneurs *MS Astérix* d'un armateur grec pour 20 M\$ afin de le convertir en ravitailleur de type *Resolve AOR (Resolve Class Auxiliary Oiler Replenishment vessel)*. Au total, ce projet de conversion a un coût de 700 M\$, dont 300 M\$ pour la conversion. Le chantier Davie vient donc de prouver, une fois de plus, qu'il est en mesure de répondre à toutes les exigences du gouvernement fédéral, et qu'il possède la compétence et l'expertise pour répondre aux besoins de la Marine royale canadienne et de la Garde côtière canadienne<sup>3</sup>. Avec ce succès, la Davie souhaite obtenir le contrat du deuxième ravitailleur de la marine canadienne, l'Obélix. Par ailleurs, pour conserver sa main-d'œuvre et son expertise, le chantier ne peut plus se contenter de vivre d'un contrat à l'autre. Le gouvernement doit donc revoir sa stratégie d'approvisionnement pour donner la place qu'il mérite au plus grand chantier maritime canadien. Pour cela, le gouvernement du Québec, et en particulier le premier ministre, devra continuer de faire pression sur Ottawa. Plusieurs raisons militent en faveur d'une révision de la stratégie d'approvisionnement du gouvernement fédéral.

En février 2016, la *Shipbuilding Association of Canada* affirmait qu'elle souhaitait que le nouveau gouvernement canadien mette à jour la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale (SNACN) de façon à rendre tous les chantiers maritimes canadiens aptes à livrer des navires à participer au programme. L'association considère qu'une révision du programme est nécessaire en raison des faits suivants : à peine six ans après l'annonce du programme, il est déjà question de dépassements de coûts, de délais par rapport à l'échéancier original et même d'une revue à la baisse des spécifications de certains navires pour limiter les coûts<sup>4</sup>. Une analyse de PricewaterhouseCoopers produite pour le gouvernement fédéral, dont La Presse canadienne a obtenu copie, révélait que la structure des contrats militaires gouvernementaux comprenait des incitatifs pervers qui permettent aux compagnies sélectionnées d'augmenter le coût des projets, ce qui est d'autant plus intéressant pour elles puisque pour la plupart des contrats, les profits représentent un pourcentage fixe des coûts. Ainsi, l'augmentation des coûts génère automatiquement une augmentation des profits pour les contractants gouvernementaux<sup>5</sup>. PricewaterhouseCoopers

---

<sup>3</sup> Rappelons qu'en août 2014, le chantier Davie a livré le *Cecon Pride*, le premier de trois navires de construction sous-marine à haute technologie. Il s'agissait du premier navire de cette taille à être construit au Canada en 20 ans.

<sup>4</sup> Stewart WEBB, *Our shipbuilding program is a mess: why aren't the Liberals doing the obvious?*, site web *iPolitics*, 15 mars 2016. [<https://ipolitics.ca/2016/03/15/our-shipbuilding-program-is-a-mess-why-arent-the-liberals-doing-the-obvious>].

<sup>5</sup> Murray BREWSTER, *Ottawa's 'perverse' contract policies encourage price gouging: leaked report*, *The Globe and Mail*, 13 mars 2016.

ajoutait que le gouvernement fédéral n'a plus l'expertise pour faire le suivi et le contrôle des coûts. Cette situation s'appliquait à la SNACN. Cette stratégie est donc bien loin d'assurer que les contribuables canadiens en ont pour leur argent, et encore moins que les chantiers navals les plus compétitifs en termes de qualité et de prix obtiennent les contrats fédéraux.

### ***GE Power (La Prairie)***

En novembre 2017, la multinationale GE a annoncé la fermeture de l'usine GE Power de La Prairie à l'été 2018, ce qui entraînerait la perte de 200 emplois, sur quoi il faudrait ajouter plusieurs emplois chez une quarantaine de fournisseurs. Cette fermeture survient dans un contexte où GE procède à une réorganisation de ses activités au niveau mondial, à la suite d'une diminution de la demande sur les marchés de l'énergie traditionnelle, ce qui a occasionné des résultats financiers décevants. Le bénéfice net de la multinationale au troisième trimestre a diminué de 9,7 %; en novembre 2007, GE a dû diviser par deux le dividende versé aux actionnaires, une première depuis la crise financière de 2008; l'action a perdu plus de 44 % à la bourse de Wall Street en 2017; les trois grandes agences de notation de crédit (Standard & Poor's, Moody's et Fitch) ont rabaissé la cote de crédit de GE, disant s'inquiéter du faible niveau de liquidités. La multinationale a donc décidé de rationaliser ses activités, l'objectif étant de réduire ses coûts d'un milliard de dollars dès 2018. Cela implique notamment que GE élimine plus de 18 % de ses effectifs (environ 12 000 emplois à travers le monde). En plus du ralentissement de la demande, les problèmes de GE semblent en partie liés à l'acquisition récente d'Energy Connections, qui a fait passer le nombre total d'employés de 57 000 à 67 000 en 2017. Dénonçant la « maximisation à court terme des profits des actionnaires », le syndicat allemand IG Metall a estimé que cette réorganisation n'avait « aucun fondement stratégique ni économique ». Effectivement, malgré la diminution des profits de la multinationale, ceux-ci s'élevaient à 1,8 milliard de dollars américains au troisième trimestre.

Pour la CSN, la fermeture de l'usine GE Power La Prairie est inexplicable puisque les relations de travail étaient bonnes et que l'usine était rentable, notamment en raison des achats importants de son principal client, Hydro-Québec. Le Journal de Montréal révélait récemment que l'usine a reçu plus de 228 M\$ en contrats d'Hydro-Québec lors des cinq dernières années. L'usine sera donc délocalisée alors que c'est au Québec, grâce en grande partie à l'argent public de la société d'État, que le savoir-faire de GE Power a été constitué. L'expertise développée ici, en collaboration avec Hydro-Québec, ne se retrouve nulle part ailleurs dans le monde. GE affirme que les contrats réalisés à La Prairie seront désormais effectués en Europe, en Amérique du Sud ou aux États-Unis.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, Hydro-Québec continuera d'acheter les équipements de GE Power, même s'ils devront être importés. Hydro-Québec continuera de s'approvisionner auprès de GE Power parce qu'aucune autre compagnie n'offre ce type de produits et de services sur le territoire québécois. Hydro-Québec prétend qu'elle n'a pas le choix, puisqu'il s'agit d'équipements stratégiques pour elle (disjoncteurs, sectionneurs, etc.). La CSN estime qu'Hydro-Québec et le gouvernement du Québec auraient dû exercer des pressions pour que GE Power maintienne ses activités au Québec, compte tenu des importants contrats qu'elle obtient d'Hydro-Québec. L'usine étant toujours en activité, il n'est pas trop tard pour exercer

des pressions sur GE. Le Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation du gouvernement du Québec proposait, dans la recommandation 6 de son rapport de septembre 2017, de rendre les achats gouvernementaux plus structurants pour l'économie et plus avantageux pour les PME innovantes, en passant du « plus bas soumissionnaire » à l'approvisionnement gouvernemental stratégique. Cette recommandation doit s'appliquer à l'ensemble des sociétés d'État et des organismes relevant du gouvernement du Québec, y compris Hydro-Québec, qui doit continuer d'assumer un rôle structurant dans le développement industriel du Québec. La CSN est d'avis qu'une société d'État comme Hydro-Québec devrait favoriser l'achat local auprès de fournisseurs de proximité qui possèdent la main-d'œuvre spécialisée pour répondre aux demandes spécifiques d'Hydro-Québec.

### ***Réseau électrique métropolitain (REM)***

Pour la CSN, il est important qu'un mégaprojet comme le réseau électrique métropolitain (REM) permette de maximiser les retombées économiques au Québec. Dans sa politique industrielle, la CSN souhaitait que le gouvernement du Québec mette à profit la disponibilité d'énergie renouvelable au Québec pour accélérer l'électrification des transports collectifs afin de développer notamment cette filière industrielle au Québec.

Toutefois, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), le maître d'œuvre du projet par le biais de sa filiale CDPQ Infra, n'exige aucun contenu canadien des groupes qui soumissionnent pour la construction des infrastructures et la fourniture du matériel roulant. Le gouvernement doit user de son influence sur la CDPQ pour que le critère du contenu local soit pris en compte dans le choix des consortiums qui réaliseront le REM. Étouffées par le *Buy American Act* et disant ne pas pouvoir lutter à armes égales contre les Chinois, les entreprises manufacturières en transport de matériel roulant (trains de banlieue, métro, etc.) exigent que soit au moins conservé un minimum de contenu local.

Le Québec doit s'assurer de la réciprocité des règles du jeu en matière commerciale. Aux États-Unis, les entreprises sont protégées par un contenu américain de 60 %, bientôt 70 %. Le contenu canadien en Ontario est de 25 %. Quant à la concurrence de la Chine, elle est carrément déloyale. Le gouvernement du Québec doit faire le maximum pour favoriser les industries québécoises, à l'intérieur de ce que permettent les traités commerciaux internationaux. Les PME québécoises veulent une part des contrats du REM. Pour la CSN, l'éventualité que l'industrie québécoise du transport ferroviaire ne puisse pas profiter d'un projet structurant comme le REM pour se développer est invraisemblable.

La CSN demande donc au gouvernement d'assurer des retombées économiques durables pour le Québec en imposant une obligation de contenu local à la CDPQ pour le REM. Cette revendication va d'ailleurs dans le sens de la recommandation 6 du rapport du Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation du gouvernement du Québec, qui propose de rendre les achats gouvernementaux plus structurants pour l'économie et plus avantageux pour les PME innovantes, en passant du « plus bas soumissionnaire » à l'approvisionnement gouvernemental stratégique.